

CHARTRE DES BONNES CONDUITES

Transfert des jeunes golfeurs < 19 ans

"Sollicitation des Jeunes d'une école de golf vers une autre"
Comité Départemental de golf du 44

1. CONTEXTE

Des jeunes peuvent être sollicités lors des compétitions ou regroupement par des représentants d'autres écoles de golf que la leur, parfois au détriment de l'école de golf qui les a formés.

Le CD44 Golf souhaite rappeler les règles élémentaires de courtoisie et protéger le cadre sportif de nos événements.

2. PRINCIPE GÉNÉRAUX

- Les compétitions de clubs, du CD44 et/ou les regroupements du CD44 ne sont pas un lieu de contact pour chercher à récupérer des Jeunes d'autres école de golf.
- Tout contact doit se faire dans le respect des familles, des enseignants et des clubs concernés.
- Le CD44 n'intervient ni sur le fond des transferts, ni sur le choix des familles, mais encadre le « COMMENT ».

3. INTERDICTIONS ABSOLUES AVEC LES JEUNES < 19 ANS

Sur site, pendant toutes les manifestations (compétitions de golf, journée de détection ou de regroupement)

Il est strictement interdit :

1. Aucun adulte (bénévole, enseignant, salarié, parent) d'un club B ne peut aborder un jeune membre du club A avec l'intention de le recruter pour son EDG.
2. Aucun jugement ou dénigrement d'un autre club ou de ses encadrants ne peut être tenu en présence des jeunes.

Hors site, en tout lieu et en tout temps, **il est strictement interdit** de contacter un enfant (<19 ans et mineur) par le biais des réseaux sociaux, SMS, téléphone ou par mail, sauf en passant par leur famille et selon la procédure ci-après :

4. PROCEDURE D'APPROCHE ET DE CONTACT DES JEUNES < 19 ANS

Pour toute démarche de recrutement :

1. Quand le club "B" est intéressé par un Jeune < 19 ans, il prend contact avec les parents du JEUNE du club "A" en mettant dans la boucle l'enseignant du club "A" et celui du club "B" ainsi que les référents de l'EDG, les directeurs de golf des clubs "A" et "B".
2. Ces démarches seront réalisées en dehors de toutes compétitions de golf, des journées de détections ou de regroupements du CD44.
3. Ces démarches ne se feront que par mail ou par prise de rendez-vous physiques ou en visio-conférence.
4. Aucune sollicitation directe du jeune n'est tolérée.

5. SANCTIONS EVENTUELLES

Le non-respect de cette charte pourra donner lieu à un signalement auprès de la FFGolf et à des sanctions disciplinaires conformément aux règlements fédéraux.

Nous vous remercions de diffuser ce document auprès de tous les acteurs de vos écoles de golf (Directions des golfs, Accueils, Commissions Sportives, Associations sportives, Enseignants, Référent EDG, Bénévoles, Parents, etc.).

Pour toute question, le CD Golf 44 (Comité Départemental de golf de Loire-Atlantique) reste à votre disposition.